



ASSURABILITÉ GARANTIE

Description

Cette garantie permet à un titulaire de police de souscrire une assurance vie additionnelle à des dates précises dans l'avenir, sans preuve d'assurabilité.

Âges à l'établissement

- 0 à 40 ans pour l'assuré

Montant de protection

- Minimum de 5 000 \$
- Maximum : le moindre du capital assuré total ou de 50 000 \$
(Maximum global de 300 000 \$ quant aux souscriptions cumulatives au moyen de cette option)

Option de protection

La police souscrite peut être tout contrat permanent d'assurance vie admissible offert par l'Empire Vie. Si la police est participante, l'option de participation choisie ne peut être une option qui permet la souscription de bonifications d'assurance temporaire.

Dates d'option

Régulières

Anniversaires de la police où l'assuré atteint l'âge tarifé de 25, 28, 31, 34, 37, 40 et 45 ans

Spéciales

Offertes à l'occurrence de l'une des situations suivantes :

1. Mariage de l'assuré
2. Naissance de chaque enfant de l'assuré
3. Adoption légale d'un enfant par l'assuré

L'exercice d'une date spéciale d'option entraîne l'annulation de la date régulière d'option suivante.

Exercice d'une date d'option

1. dans les 30 jours d'une date régulière d'option, ou
2. dans les 60 jours d'une date spéciale d'option.

Pour plus de détails sur cette garantie, veuillez consulter les dispositions de votre police.